



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC

D'UN RECOURS POSSIBLE AUPRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE QUANT A LA
CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS 384-19 et 385-19 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS DE
ZONAGE ET DE LOTISSEMENT 94-88 ET 95-88

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité

L'AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule

Lors d'une réunion tenue le **3 février 2020**, le conseil a adopté les règlements numéro **383-19, 384-19 et 385-19**. Ces règlements ont pour but de remplacer le plan d'urbanisme 265-04 et les règlements de zonage 94-88 et de lotissement 95-88.

Ces modifications ont été apportées à la réglementation afin de la rendre conforme aux modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie par les règlements numéros 198-7-2010, 198-8-2010, 198-9-2011, 198-10-2013, 198-11-2016 et 198-12-2016.

Toute personne habilitée à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la des règlements **2018-302, 2018-303, 2018-301** et **2018-236-02** au plan d'urbanisme numéro 240 de la municipalité.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2014
Ligne sans frais : 1 866 353-6767
Télécopieur : 418 644-4676

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins (5) cinq personnes habilitées à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme.

FAIT À SAINTE-PAULE, ce 4e jour du mois de février 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Mélissa Levasseur